

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 8 (1900)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Petite chronique et bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Une sonde double.  
Une sonde creuse.  
Un déchaussoir.  
Un bouton à feu.  
Un autre instrument d'acier.  
Un porte éguille d'argent.  
Une petite ceringue de loton.  
Une lancette d'apcès.  
Un bistory.  
Et un rasoir bien usé.  
Un étui de lancettes, y en ayant cinq dedans.  
Un bon morceau de corne de cerf.  
Un livre de médecine.  
Un dictionnaire en latin et français.  
Deux coutumiers des Loix d'Olivier.  
Toutes les fioles et verres ont été laissés à M. Mellet pour quinze batz.

Le 6<sup>e</sup> Mars 1752, les héritiers ont vendu au S<sup>r</sup> Jean-Frédérich Mellet, chirurgien, tous les outils de chirurgie contenus dans cet inventaire pour 25 fl. y compris le mortier de fer, cependant réservé les deux bons rasoirs et pierres à les aiguiser.

Copié par Ch. PASCHE.

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBIOGLRAPHIE

---

Dès que l'intelligence de l'homme s'éleva au dessus du niveau de la brute, il éprouva le besoin de manifester sa pensée par des signes durables, gravés sur le bois, l'os ou la pierre. Dès que son imagination commença à s'éveiller, il peupla la nature qui l'entourait d'êtres mystérieux et de fantastiques légendes. Examiner les vieilles pierres aux sculptures incompréhensibles et recueillir les vieilles légendes, c'est encore faire œuvre d'historien. Ainsi pense avec nous M. Reber, de Genève, qui depuis fort longtemps s'occupe d'antiquités préhistoriques.

Dans les **Antiquités et légendes du Valais**, M. Reber a recueilli des souvenirs divers. Il nous décrit les curieuses pierres à sculptures de Zermatt, de Tourtemagne, de Saillon, du val de Bagnes et d'autres. Les pages consacrées aux légendes sont des plus intéressantes. Voulez-vous l'étymologie de Tourtemagne? La voici,

sans garantie : « Pourquoi appelez-vous cette vallée Turtman (Tourtemagne) ? Que sont les Turtmänner ? » Voilà les premières questions que je posais aux habitants en arrivant dans ce val sauvage et pittoresque, si peu connu et si peu visité jusqu'à présent. On me raconta alors qu'anciennement toute la vallée avait été une fois complètement ravagée par la peste et qu'on croyait qu'il ne restait plus une seule âme de population. Lorsque bien longtemps après, des hommes courageux s'y aventurèrent, ils virent de loin quelqu'un : « Dort ist ein Mann ! » s'écria l'un d'eux, et de là, par abréviation, on aurait fait Turtmann. »

Dans un autre ouvrage : **De l'importance des monuments à sculptures préhistoriques**, M. Reber adresse aux autorités, aux propriétaires et à tous les amis de l'histoire en général un énergique appel en faveur de la conservation de ces monuments. Il s'en trouve partout, dans les champs, dans les bois, sur les montagnes. Vous en côtoyez peut-être tous les jours sans vous en douter, et des centaines ont déjà été détruits dans notre pays par des mains ignorantes. Telle pierre qui vous paraît fruste, à vous profane, est un monument digne d'un examen approfondi. Des figures mystérieuses y ont été tracées par l'homme préhistorique. On n'en sait pas toujours la signification, mais on l'apprendra peut-être un jour. Loin donc de dédaigner une pareille trouvaille, il y a lieu de la signaler aux connaisseurs. M. Reber, en particulier, sera enchanté de l'examiner et d'en faire la description.

— M. le professeur Bernus vient de publier une étude substantielle et captivante sur **Théodore de Bèze à Lausanne**. Le nom de ce grand réformateur, l'ami, le compagnon et le successeur de Calvin, est connu de tous ; mais là s'arrêtent le plus souvent les informations du gros public. « Sa personne et son œuvre, dans la période la plus féconde de sa vie, sont celles d'un inconnu. » Et cependant Théodore de Bèze fut un humaniste de talent, un écrivain remarquable, un profond philosophe, un prédicateur éloquent. Et c'est à Lausanne, pendant un séjour de neuf années, que Bèze se prépara à la brillante carrière qui l'attendait à Genève. « C'est ce séjour dans notre ville, dit M. Bernus, qui explique comment, après une jeunesse qui ne faisait rien prévoir de semblable, Bèze put devenir d'abord, pendant cinq ans, l'auxiliaire indispensable de Calvin, déjà miné par la maladie, puis lui succéder, en sachant se montrer digne d'une mission si redoutable. »

Né en 1519, Théodore de Bèze fut initié aux lettres latines par le professeur Melchior Volmar, à Bourges, qui lui fit connaître aussi les principes de la réforme. Il passa sa jeunesse à Orléans et

à Paris, occupé surtout de littérature. A la suite d'une grave maladie il prend la résolution d'adopter ouvertement la réforme : « Je fais mes paquets, dit-il, j'abandonne patrie, parents, amis, pour suivre Christ, et, exilé volontaire, je me rends avec ma femme à Genève, où j'arrivai le 24 octobre 1548.» Peu de temps après, Viret le faisait nommer professeur de grec à Lausanne. Il donnait deux heures de leçons par jour contre une rétribution de 200 florins plus le logement et quelques prestations en nature. Il fut aussi pendant deux ans recteur de l'Académie.

C'est à Lausanne que Théodore de Bèze composa et fit représenter la *Tragédie française du sacrifice d'Abraham*. Il s'occupait en même temps de la traduction des Psaumes en vers français, dont trente-quatre parurent à Genève en 1551.

Cette même année, la peste éclatait à Lausanne, et Bèze en était gravement atteint. Il composa alors l'*Ode chantée par Théodore de Bèze affligé d'une grièue maladie*, poème d'une grâce naïve et touchante ; en voici quelques strophes :

Si te veux-je encore,  
O Dieu que j'adore !  
Louer une fois.

Le corps, faible et lent,  
A la mort se rend ;  
Mais en cet émoi  
L'esprit, plein de force,  
Tout joyeux s'efforce  
De voler à toi.

Je meurs, dit le corps ;  
L'âme dit : Je sors  
D'un corps entaché,  
Où je fus asservi ;  
Fi de cette vie,  
Serve de péché !...

Adieu, France ! adieu !  
Qui êtes le lieu  
Qui premièrement  
Au monde me vîtes  
Et premier ouïtes  
Mon gémissment.

O mon pays doux !  
Je meurs loin de vous,

Voire et volontiers,  
Puisqu'en toi, ô France !  
Font leur demeure  
Des saints les meurtriers...

O Dieu, si tu veux,  
Je sais que tu peux,  
Me tirer d'ici ;  
Mais si, pour cet'heure,  
Tu veux que demeure,  
Je le veux aussi.

Théodore de Bèze guérit et put reprendre ses occupations. C'est à Lausanne qu'il composa quelques-uns de ses pamphlets pleins de verve. Il y commença sa traduction latine du Nouveau Testament, il collabora à la version française de la Bible révisée sous la direction de Calvin, et composa sa *Confession de la foi chrétienne*. « Cette œuvre, dit M. Bernus, clôt dignement la série des écrits lausannois de Bèze ; elle atteste combien la foi nouvelle avec laquelle il était venu dans cette ville s'était mûrie au travers des épreuves, s'était affermie et éclairée par le travail consciencieux ; arrivé comme humaniste, il en parlait théologien. »

Dans son exil, comme il disait, de Bèze eut la consolation de se faire quelques excellents amis : Calvin, Viret, Farel, Bullinger, avec lequel il se lia étroitement.

Mais, après une période de grande prospérité, les mauvais jours vinrent pour l'Académie de Lausanne et pour ceux qui y enseignaient. Les divergences profondes qui divisaient le protestantisme eurent leur contre-coup à Lausanne. L'autoritarisme de Berne provoqua la crise ecclésiastique. Bèze en souffrit. Il fut entraîné par Viret à signer, lui douzième, une protestation adressée au gouvernement bernois. « Les douze signataires furent mandés à Berne et vertement tancés de leur irrévérence ; on les mit en demeure de se soumettre ou de se démettre ». Bèze se démit ; au mois d'août 1558 il renonça à ses fonctions de professeur et se rendit à Genève auprès de Calvin. Il y fut immédiatement chargé de l'enseignement du grec et des fonctions pastorales. Ses années d'apprentissage sont terminées ; il va y déployer pendant de longues années une activité remarquable, la plus profitable à la Réforme française après celle de Calvin.

Tel est, en un trop bref résumé, le contenu de l'ouvrage de M. Bernus, qui met si heureusement en lumière une des périodes les

moins connues jusqu'ici de la carrière du second des grands réformateurs français.

— La **science numismatique** est lettre morte pour le profane, et cependant c'est un auxiliaire précieux de l'histoire; elle n'est pas spécialement difficile et serait accessible à tous, si elle était vulgarisée, mise à la portée du public en des ouvrages pas trop rébarbatifs. Nous avons enfin un ouvrage qui remplit ces conditions. M. A. Mercier vient de publier une édition française, revue et remaniée, du *Collectionneur de monnaies*, de M. Stuckelberg. Avec ce guide précieux, tout homme désireux de le faire, pourra s'orienter dans le domaine de la numismatique. Il apprendra sans peine et avec grand plaisir à connaître la monnaie en général, les types monétaires, l'épigraphie monétaire, — la fabrication des monnaies, — les médailles, les collections et la manière dont il faut s'y prendre pour acquérir et collectionner. Tout cela est clair, à la portée des profanes, je le répète, tout en étant marqué au coin de la science la plus rigoureuse et de la plus solide érudition.

— **Le journal de Dom Moreau, Bernardin de Lucelle**, du 21 avril 1792 au 27 janvier 1793 est à l'histoire de la Révolution dans l'ancien Evêché de Bâle à peu près ce qu'est à l'histoire de notre révolution vaudoise le journal du professeur Pichard. François-Nicolas Moreau, originaire de Delémont, était un moine érudit et distingué de la célèbre abbaye cistercienne de Lucelle. Retiré à Delémont dans sa famille, il assista à l'occupation française et put relater de première main les négociations poursuivies par son frère, lieutenant du Prince au bailliage de Delémont, pour faire respecter, par le corps d'occupation, les droits et l'autorité du souverain du pays.

M. C. Folletête, ancien archiviste de l'évêché de Bâle et conseiller national, a été bien inspiré en publiant ce document qu'il accompagne d'une introduction très claire, très complète et de notes explicatives.

— M. le Dr Ferdinand Bumberger publie en volume une étude parue dans les **Annales de statistique suisse** sur la *population et l'état des fortunes dans la ville et le pays de Fribourg ou Uechtland vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle*. De pareils documents sont rares, d'autant plus rares qu'on remonte plus haut. Les recensements de la population et les tableaux statistiques ne sont entrés dans les mœurs que pendant notre siècle. Les gouvernements et l'ancien régime n'exécutaient de tels travaux qu'à de rares intervalles, — lorsqu'ils les exécutaient — et ils en cachaient soigneusement les résultats. Cette

rareté des documents statistiques est préjudiciable à l'exacte connaissance du passé. Aussi est-ce avec un intérêt d'autant plus vif que nous prenons connaissance des rares indications qui nous sont parvenues. M. Boumberger a eu la bonne fortune de mettre la main sur un recensement fribourgeois du XV<sup>e</sup> siècle ; il en a tiré la matière d'un ouvrage savant et utile.

— Le dernier fascicule de l'*Indicateur d'antiquités suisses* renferme deux notices sur des **pierres à écuelles**, découvertes par M. B. Reber dans le canton de Vaud. L'une d'entre elles se trouve à proximité de la gare et du Signal de Chexbres. Son originalité consiste surtout dans le fait que l'on trouve des « écuelles » très bien conservées sur les deux faces du bloc de granit. Le second de ces monuments préhistoriques se trouve maintenant à une soixantaine de pas du pont sur la Venoge qui relie Vufflens-la-Ville à la station voisine du chemin de fer. Elle a environ un mètre de diamètre et au milieu de sa surface on distingue très nettement un groupe de huit grandes et belles « écuelles ». La mieux conservée, au centre du groupe, a 12 cm. de diamètre et 3 cm. de profondeur.

**Fouilles archéologiques à Villeneuve.** — Des fouilles ont été faites dans les environs de cette localité par les soins du conservateur du Musée cantonal.

*Derrière le Sex*, on a trouvé quelques ossements humains, des fragments de poterie de l'époque de la pierre polie, et plusieurs centaines d'os d'animaux tels que ours, cerfs, sangliers, chat sauvage, etc.

*La grotte sous le Sex*, déjà fouillée partiellement en 1871 par M. Th. de Saussure, a fourni un silex, os de rennes, mâchoires d'animaux de la période postglaciaire.

*La Tanne à Jean-Marie*, près de la « Fontaine du Chevrier » à orient des carrières d'Arvel, a donné des ossements et des poteries néolithiques ; la *Tanne à Brisa*, voisine de la précédente, a livré quelques ossements qui seront analysés par M. le Dr Schenk, privat-docent d'anthropologie à l'Université de Lausanne.

— Jeudi 20 septembre entrant dans le **musée Jenisch**, à Vevey, un bloc de pierre d'apparence infime, usé par les siècles, tenant lieu, la veille encore, de chèvre de fontaine à Chaulin, et qui mérite d'attirer l'attention.

Avant le déplacement de cette pierre, diverses photographies ont été prises, rappelant son dernier stage non moins utile, mais

bien différent de la destination primitive, comme nous allons le voir.

Eugène Rambert mentionne ce vieux souvenir dans son ouvrage sur Montreux, chapitre III, pages 14 et 15 de l'édition de 1877, en les termes suivants :

« Le patois de Montreux est aussi un patois à part, qui trahit l'influence persistante du latin. Il en est de même des noms locaux, presque tous latins. Rome a donc passé par là, et avec elle une civilisation encore inconnue à ces contrées. Tandis que les anciens habitants du pays, les Helvètes, s'y frayaient des routes quand ils en avaient besoin pour leurs chariots, les Romains y établirent une voie militaire permanente qui, descendant des Alpes, se bifurquait à Vevey en deux branches, l'une continuant à longer le lac, l'autre allant rejoindre, à Orbe, celle de Genève au lac de Constance. Il n'en reste aujourd'hui qu'une pierre milliaire trouvée non loin de Baugy et transportée au village de Chaulin, demi-lieue plus haut, où elle sert de chèvre à la fontaine. Un socle de colonne, renversé en guise de chapiteau, est posé dessus. L'inscription du milliaire a été presque entièrement effacée, et l'on a gravé à la place les noms, également effacés, des préposés de la commune qui ont présidé à cette installation. »

Cette colonne de pierre, rare mais non unique vestige historique et géographique de l'époque romaine dans nos environs, tombait en ruine ; elle vient d'être recueillie par la commission du Musée historique de Vevey, pour être soumise à l'examen minutieux d'un spécialiste. Celui-ci, professeur à l'Université de Heidelberg, sommité connue en Europe, est un épigraphiste de première force ; un ou deux signes non équivoques peuvent permettre au savant historien de fixer soit l'inscription qui se trouvait à l'origine sur la stèle, soit la place exacte où elle devait avoir été posée, indiquant leur itinéraire aux voyageurs romains d'il y a dix-neuf cents ans.

La détermination du point d'existence serait un renseignement d'un réel intérêt pour notre pays, et selon le résultat des investigations archéologiques en cours, il y aura lieu de décider où et comment cet antique monument trouvera le plus justement sa place de manière à être mis en valeur dignement.

Eugène COUVREU.

— Connait-on encore la **balle ramée** ? Le Musée historique de Neuchâtel en possède une depuis peu de temps. Elle est un souvenir de 1831 et de l'insurrection dirigée par le lieutenant Bourquin



contre le gouvernement royaliste. « Ce projectile, dit M. Alfred Godet, est de même type que les boulets ramés ou enchaînés dont on se servait encore à l'époque de la Révolution française. Il se compose de deux balles de plomb reliées ensemble par un fil de fer en spirale, et pèse environ 70 grammes. Lorsqu'il était chassé hors du canon de fusil, le fil de fer se tendait et les deux balles — on le pensait du moins — devaient, en s'écartant, faucher un espace de 40 à 50 centimètres. »

— M. Roulier, instituteur à **Combremont-le-Grand**, a bien voulu, après avoir fait des recherches dans les archives de cette commune, nous communiquer quelques-unes de ses découvertes. Nous en détachons aujourd'hui le petit fragment suivant qui montre avec quelle sollicitude — et quelle sévérité — les baillis bernois s'occupaient quelquefois des affaires intérieures des communes situées dans leur juridiction.

« Nous, le Collonel Sigismond Weiss, Ballif de Moudon,

» A l'honorable Communauté de Combremont-le-Grand, Salut. Nous étant revenu que dans vos assemblées communales, il s'élevait presque à l'ordinaire des disputes occasionnées par l'orgueil et certains airs d'ambition déplacés que quelques-uns d'entre vous se donnent pour chercher à primer et que ce désordre va si loin que les diverses exhortations de Monsieur votre Châtelain, ni les Règles établies à cet égard n'ont jusques ici pu calmer, et met souvent le Gouverneur hors d'état de recueillir les suffrages.

Or comme l'ordre et la subordination sont le fondement de toutes les sociétés bien réglées, Nous avons trouvé indispensable pour remédier à ce désordre scandaleux d'ordonner et statuer d'office les articles suivants :

1. Que chaque Communier devra, en entrant dans la Chambre de Commune, se placer suivant son rang d'entrée dans le Corps.

2. Que qui que ce soit ne pourra opiner qu'à son tour et après que le Gouverneur aura exposé le cas.

3. Que personne ne devra interrompre l'autre dans son suffrage, ni le critiquer, mais laisser les opinants tranquilles et les délibérations libres ; le tout à peine au contrevenant de la nullité du suffrage et d'une amende de dix florins chacun, applicable la moitié aux Pauvres du dit Combremont et le reste à qui droit ; ordonnant à Monsieur le Châtelain votre contrôleur, de même qu'à chaque Gouverneur de veiller à l'exécution des présentes par le serment de leurs Charges sans acception de personne, ce qui sera remis au Sieur Gouverneur pour être enregistré sur le livre de vos

Statuts de Commune et lu dans votre Corps toutes les années pour la Conduite d'un Chacun.

Donné ce 11 Décembre 1764.»

— On sait qu'une des peines les plus fréquemment appliquées autrefois aux personnes qui avaient commis des délits de moyenne importance était le **pilori**. C'était avant tout une peine infamante, c'est-à-dire faisant très peu de mal au corps, mais beaucoup à l'amour-propre. Un gros poteau était planté sur la place publique. On pouvait le faire mouvoir sur un pivot, de sorte que le condamné, attaché à l'instrument de supplice ou le cou pris dans un carcan, était alors non seulement exposé aux regards de la population, mais encore tourné dans les diverses directions.

Le pilori se trouvait sur la place la plus fréquentée. Le condamné était donc sûr de voir immédiatement se former autour de lui un cercle considérable de personnes de tout âge, dont les propos et les réflexions n'étaient certes pas de nature à lui faire passer une heure agréable.

Les enfants turbulents ou maraudeurs avaient quelquefois le désagréable privilège d'être tournés par le bourreau. En feuilletant les registres des anciens Conseils d'Yverdon pour les années 1684-1686, nous avons trouvé de nombreux exemples de condamnations de ce genre et il nous a paru intéressant à ce sujet de montrer au public le contraste qu'il y a entre la rigueur du XVII<sup>e</sup> siècle et la tolérance du nôtre.

Voici quelques extraits des Registres :

27 septembre 1684. « Le jeune fils de la vefve Marthe et le jeune des fils à Maistre Jacques André ayants été attrappés abattre des fruicts par les messeillers <sup>1</sup> et cittés en Conseil, lesquels comparus et entendu leurs raisons, ont estés condannés au pilory où ils doivent estre promptement conduits.»

4 octobre 1684. « Ayant esté fait plainte contre certains enfants de la ville qui se sont débauchés et qui s'addonnent à desrober et saccager les possessions d'autruy; et estant düment cittés n'en seroit comparu aucun sauf la mère vefve de Jean-Pierre Develley qui a voullu excuser un de ses fils... sur quoy a esté ordonné qu'il lui seroit commandé de l'aller chercher pour l'amener promptement à deffaut de quoy elle comparoistra avec son dit fils dans la huitaine pour faire subir à son fils le chastiment qu'il a mérité.

<sup>1</sup> Garde-champêtre.

L'ayant amené, a esté condanné d'estre conduit au pilory.» — Les autres furent cités de nouveau.

11 octobre 1684. « Sur la cittation donnée à la vefve Ducrot et son Enfant et à Bénédicte Zurichier et aussy son Enfant, après leurs raisons entendues et leurs excuses sur l'accusation faite par les messeillers contre les dits Enfants, iceux ont esté condannés à estre mis au pilory l'espace d'une heure où ils seront tournés. »

1685. 7 mars. « Le messeiller Willemin ayant fait plainte que le fils de Judith Willanchet et celluy de Jean-François Escureux avoyent pris du bois de cloison dans la pièce de Mons<sup>r</sup> Auberjonnois et laditte plainte reconfirmée en présence des dits Enfants et de leurs mères qui ont confessé tel deffaut par le pardon qu'ils ont demandé. Sur ce a esté ordonné pour faire exemple à d'autres, qu'ils devoyent estre promptement conduits au pilory pour y estre tournés l'espace de deux heures. » Les deux mères de famille furent emprisonnées pour « avoir jetté des paroles de mespris à l'encontre du dit messeiller. » La mère Willanchet reçut ensuite l'ordre de quitter la ville dans l'espace de huit jours et l'autre fut encore tolérée dans la localité parce qu'elle y assistait convenablement son père.

1685. 13 août. « Le jeune Jean Marthe ayant esté attrappé avoir desrobé des fruicts, a esté condanné au pilory pour deux heures et y sera tourné. »

1686. 10 juittet. « Les deux Enfans de David Maussan ayant esté attrappés prendre quelques graines sur les champs<sup>1</sup> et comparus avec leur mère en Conseil, les dits Enfans auroyent véritablement esté condannés à la vire<sup>2</sup>, mais ayant considéré que l'un d'iceux estait atteint du haut mal, il en auroit esté exempté moyennant dix batz et l'autre au pilory. Après quoy la ditte mère et Enfants ayant demandé pardon et tesmoigné un grand repentir de tel deffaut, avec promesse de s'abstenir pour l'advenir de tels deffauts, ils auroyent esté acquittés de tel chastiment et renvoyés à souffrir le foet au Collège. »

<sup>1</sup> Le délit consistait dans le fait qu'ils avaient « glané » avant que le champ eût été « fené ».

<sup>2</sup> A être tournés au pilori.